

Les bonnes habitudes en cas d'absence prolongée

En cas d'absence prolongée :

- ✓ Rangez outils, échelle et matériels dans un local fermé afin qu'ils ne puissent pas être utilisés pour vous cambrioler ;
- ✓ Sensibilisez les propriétaires mais aussi votre personnel à la lutte contre la malveillance ;
- ✓ Prévenez vos voisins de votre absence, ils sauront détecter une présence anormale ;
- ✓ Signalez votre absence à la Gendarmerie locale .

Évaluez votre vulnérabilité

Dans le cadre de ses missions, la Gendarmerie nationale est à votre service pour vous aidez à sécuriser votre activité.

Contactez la gendarmerie la plus proche.

Un gendarme correspondant ou référent sûreté vous prodiguera des conseils pour diminuer les risques.



Le partenaire de votre sûreté



L'application des mesures simples énoncées ci-dessus contribue à la **diminution le risque**.

- ✓ Soyez **acteur de votre protection**.
- ✓ Si vous êtes victime ou témoin d'un comportement anormal, **ne touchez à rien et contactez au plus vite les services de gendarmerie**.
- ✓ Ne négligez pas les tentatives et composez au plus vite le :



Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Prévention des actes de malveillance

Centres équestres et propriétaires d'équidés



La malveillance dans le monde du cheval, comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gains en prenant le moins de risques possible. Il portera naturellement son attention sur les installations présentant le moins de difficultés.



Diminuer le risque de malveillance nécessite **vigilance et bon sens**.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous.

Tout comportement anormal doit attirer votre attention. L'objectif est de préserver vos installations, mais aussi celles de votre voisinage.

Lors de la commission de faits dans votre environnement, **communiquez aux forces de l'ordre** toutes informations pouvant aider à la manifestation de la vérité.

Protéger ses installations et ses animaux

Il existe différents moyens de protection pour se prémunir :

✓ Une propriété **clôturée et un portail fermé à clé la nuit** ou en votre absence, constituent un premier obstacle contre l'intrusion.

✓ Équipez les abords extérieurs de vos bâtiments d'un **éclairage s'activant à la détection de mouvement**.

✓ Dotez **vos portes/portails/boxes/sellerie d'un système de fermeture fiable, respectant des normes techniques de résistance à l'effraction** (serrure 3 points, système anti-dégondage...)

✓ Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées.

✓ **Renforcez** vos volets avec des barres intérieures de renfort pour vos absences.

✓ La présence de chiens ou d'oies peut être dissuasive.

✓ Si vous optez pour une **protection électronique**, la détection doit se faire le plus tôt possible et l'information doit vous être communiquée de manière fiable et rapide (alerte sur téléphone portable ou via un télé-surveilleur).

✓ Vous pouvez **compléter votre dispositif avec un système de vidéoprotection**. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement.

Attention, il est interdit de filmer la voie publique ou les domaines privés voisins. 

✓ **Au pré :**

- ✓ Effectuez une surveillance quotidienne de vos chevaux et poneys, mais ne venez pas toujours au même rythme,
- ✓ Éloignez les abreuvoirs et les râteliers des bords de routes et chemins (risque d'empoisonnement),
- ✓ Évitez de laisser un licol sur place lorsque l'animal est au pré,
- ✓ La pause d'une caméra de chasse peut être envisagée au pré (ou dans les boxes).

Les biens de valeurs les bons réflexes contre le vol

✓ **Photographiez les objets de valeur et notez leurs caractéristiques**.

Ces informations seront très utiles pour les identifier en cas de vol (sellerie...).



✓ Faire une copie du carnet d'identification de l'équidé et la stocker en lieu sûr.

✓ **Si vous manipulez de l'argent : Ne conservez pas d'importantes sommes.**



Lutte contre les vols de véhicules, d'engins et de carburant

✓ N'inscrivez pas vos noms et adresse sur vos trousseaux et changez les serrures s'ils ont été perdus ou volés.

✓ Stationnez les véhicules les plus sensibles à l'abri d'un hangar fermé ;

✓ Ne laissez pas les clés sur le contact et bloquez la direction ;

✓ Équipez vos réservoirs d'antivol à crépine ou à ailettes ;

✓ N'effectuez pas les pleins de vos véhicules lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés rapidement (remplissez les réservoirs le matin, si possible)

✓ Installez un dispositif d'éclairage à détection à proximité de la cuve et verrouillez le pistolet et/ou l'alimentation électrique.

Restitution des biens - Assurance

✓ En complément ou à défaut de signes distinctifs, vos biens peuvent être gravés ou marqués par un produit indélébile.

✓ Conservez une copie des factures et des photos de vos biens de valeur pour faciliter votre indemnisation.